

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**Le 17 octobre 2024 à 17h00,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 07 octobre 2024, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibérative :** Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

**Était présent avec voix consultative :** Antoine PELLETIER.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Martine BAGDASSARIAN, Mauricette MERIGOT-DURBAN à Daniel PIEDDELOUP.

**Étaient absents excusés :** Patrick WIDLOECHER, Michel VENEAU, Thierry CAMPOS, Malika BELARBI.

**Assistaient également :** Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Manuel HERNANDEZ, Directeur de la Communication ; Ester MARGARYAN, Assistante.

**Objet : Convention quadripartite d'objectifs et de partenariat pour le relogement des femmes victimes de violences sur le territoire de la ville de Châtillon.**

**VALLEE SUD HABITAT**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2024**  
**DÉLIBERATION**

**Objet : Convention quadripartite d'objectifs et de partenariat pour le relogement des femmes victimes de violences sur le territoire de la ville de Châtillon.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le plan département d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées,

**Vu** la charte d'attribution du bailleur Vallée Sud Habitat,

**Considérant que** l'accès au logement est une problématique majeure, dans un contexte de crise du logement en Ile-de-France et que le manque de rotation dans les structures d'hébergement d'urgence ne permet pas d'accueillir toutes les victimes de violences ayant besoin d'une mise à l'abri.

Que les parties prenantes de la présente convention, conscientes de cette problématique, souhaitent s'associer pour améliorer le taux de rotation de ces places d'hébergement, par le relogement des femmes accueillies dans ces structures dans le parc social.

Que la ville de Châtillon est compétente en matière d'attribution de logements sociaux et à ce titre est réservataire de logements sociaux auprès de différents bailleurs présents sur le territoire communal.

Que le CCAS de la ville de Châtillon, qui intègre dans ses effectifs le service logement, est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des attributions de logements et du partenariat avec les associations, notamment le centre Flora Tristan.

Que la ville et le CCAS sont pleinement engagés pour les droits des femmes, ce volontarisme ayant permis de mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'aide auprès des femmes victimes de violence. Pour compléter cet engagement, la ville souhaite par conséquent s'impliquer dans le relogement de ces femmes après une prise en charge par le centre Flora Tristan, historiquement implanté sur la commune et partenaire essentiel dans cette lutte.

Vallée Sud Habitat est un bailleur social présent sur les communes de Châtillon, Clamart et Bourg-la-Reine.

Que conformément à sa charte d'attribution, Vallée Sud Habitat s'engage à répondre aux situations d'urgence : il partage ainsi l'utilité de prévoir un cadre de relogement susceptible de répondre rapidement et de façon satisfaisante aux problématiques rencontrées par ces femmes, en particulier en matière de délais de réponse.

Que la présente convention a pour objet de faciliter le relogement pérenne dans le parc social des femmes victimes de violences, préalablement prises en charge et suivies par l'association Flora Tristan, par la location pérenne de logements du parc social sur le territoire de la ville de Châtillon.

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,  
dont 2 Ne Prennent Pas Part au Vote : Nadège AZZAZ, Lounes ADJROUD.**

**Approuve** le projet de convention susmentionné ;

**Autorise** le Directeur Général de Vallée Sud Habitat ou son représentant à signer la convention quadripartite.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,  
Député-Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 24 octobre 2024  
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2024  
Certifiée exécutoire le 24 octobre 2024  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

**Yann CHEVALIER**  
Directeur Général